

**Compte-rendu des réunions d'information syndicale
à destination des AESH, AVS et EVS
novembre 2014**

Au cours de ces réunions, des questions ont été soulevées concernant :

Les contrats

- il y a eu des problèmes avec le Lycée Astier pour les CDD AESH: pas de paye en septembre, acompte début octobre de 95 % - contrats reçus le 11/09 sans signature de l'employeur et non datés, alors que le travail a démarré le 2 septembre. Le problème susceptible de se reproduire l'année prochaine puisqu'il semble être lié au démarrage du contrat.

- les contrats sont antidatés

- concernant ces points, le code du travail (article L1242-13) précise que « **le contrat de travail est transmis au salarié, au plus tard, dans les deux jours ouvrables suivant l'embauche** ». **Le SNUipp-FSU intervient auprès de l'administration et tiendra les personnels informés.**

- les contrats CUI ne vont pas jusqu'aux vacances en juillet : ils s'arrêtent au 30 juin et ne permettent pas de finir l'année scolaire avec les élèves.

- des heures doivent être réservées pour la concertation, il faut bien le vérifier au moment de la signature des contrats.

- Les documents à fournir pour la signature du contrat ne sont pas les mêmes entre la DSDEN et le lycée Astier : il faudrait harmoniser et simplifier les démarches.

- il faudrait avoir la possibilité d'avoir les feuilles de paie à la fin du mois pour pouvoir les donner à pôle emploi, qui les réclame pour donner un éventuel complément de salaire.

- **Le SNUipp-FSU intervient auprès de l'administration.**

- Contrat CUI : l'annualisation étant interdite, les personnes concernées devraient travailler 20h par semaine. Mais pour celles et ceux qui ont renouvelé leurs contrats, il a été annoncé qu'en contrepartie il n'y aurait pas de salaire pendant les grandes vacances. **Le SNUipp-FSU agit dans le sens du respect des droits des personnels (voir modèles de lettres sur le site du SNUipp-FSU 07) et sera vigilant : signalez toute difficulté !**

- questions liées à la rémunération : pourquoi ne pas augmenter le temps de travail ?

Les affectations des AVS

- problème des affectations changées du jour au lendemain, de l'information sur les affectations (l'école est au courant mais pas l'AVS, l'AVS est au courant mais pas l'école),

des notifications coupées en deux sans prévenir personne : deux enfants à 12h, qui se retrouvent à 6h chacun, tout le monde prévenu la veille pour le lendemain, tout cela suscitant un mécontentement général des enseignants, des parents, des AVS, des enfants.

- **Le SNUipp-FSU signale ce dysfonctionnement à l'administration.**

- Une limite kilométrique pour les CDD AESH par rapport à l'affectation et à la distance domicile – travail est fixée sur la plate-forme siaten.

La formation

- formation : problème du choix de la formation pour les CUI, très réduit (bateau, basique, selon les participants). Les modules de formation sont réduits en temps par rapport à ce qui est annoncé, l'administration ne donne pas de nouvelles sur le redémarrage de ces formations. Des personnes ont effectué une partie des heures mais le CIO annonce qu'elles ne pourront pas terminer (priorité aux personnes qui terminent leur contrat).

- **Le SNUipp-FSU intervient auprès de l'administration.**

- les frais de déplacement pour les formations sont pris en charge uniquement pour un déplacement en car.

- DIF pour les CUI ? Obligation de les donner comme dans le privé ?

- Une liste de diplôme permettant de postuler au CDD AESH existe en attendant la mise en place du diplôme AESH. Le SNUipp-FSU 07 se renseigne.

Travail en collaboration avec les enseignants

La collaboration AVS-enseignants ou EVS-enseignants n'est pas toujours aisée ; il faut arriver à ce que chacun se situe par rapport à ses missions et à ce qu'il peut attendre de l'autre. Les AVS souhaitent qu'une information soit apportée aux enseignants sur leurs missions.

Se mobiliser :

Face à l'ensemble des difficultés rencontrées, l'idée d'une mobilisation est amenée par le SNUipp-FSU 07. Il s'agirait de fédérer d'autres personnes que les AVS : parents, enseignants, faire des lettres ouvertes, une soirée débat... Un rassemblement peut être envisageable fin janvier.

Idée de faire une affiche : avs et evs indispensable, leur précarité inquiète

lettre à signer à donner le jour du rassemblement : nombre de création de postes aesh insuffisant, ce n'est pas pour le bien de enfants, pérennité des avs sur les postes pour le

bien-être des enfants, précarité du statut et des salaires, accès à la formation et à l'accompagnement, accès à l'emploi après le cui.

Conditions de travail

- Visite médicale pour les CUI ? Quelle fréquence ?

- Le SNUipp se renseigne.